

Règles de formation des groupes 2020-2021

Adoptées en rencontre générale Zoom le 25 mai 2020

1. Les garçons et les filles sont répartis équitablement.
2. Les élèves ayant des besoins particuliers sont répartis équitablement.
3. À l'accueil, les élèves sont répartis par cycle selon leur âge. Toutefois, des modifications peuvent être apportées selon le jugement des enseignants.
4. Lorsqu'il y a une classe-cycle, les élèves ayant des besoins particuliers doivent être répartis de façon équitable au niveau du cycle en considérant la nature des difficultés plutôt que le nombre.
5. Lorsqu'il y a une classe inter-cycle
 - **Préscolaire-1^{re} année** ou **2^e-3^e année**, il faut essayer autant que possible de limiter le nombre d'élèves en difficultés graves d'apprentissage.
 - **4^e-5^e année**, il faut privilégier les élèves ayant moins de difficulté en mathématique qu'en français.
6. Dans la mesure du possible, on évite de mettre des élèves dans une classe combinée 2 années consécutives.
7. Tous les intervenants qui connaissent les élèves (spécialistes, orthopédagogues, professionnels, etc.) feront partie de la démarche et seront consultés s'il faut effectuer une modification.
8. S'il y a eu des changements durant l'été, les enseignants concernés devront se consulter à la rentrée scolaire avant la rentrée des élèves afin de vérifier si les groupes sont équitables.